



Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le 11/04/2022

ID : 024-212400733-20220407-052022CCATHUS-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Procuration : 00

Votants : 10



L'an Deux Mil Vingt-deux, le sept avril.

Le Conseil Municipal de la Commune de Calès

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,

Sous la Présidence de Monsieur Christophe CATHUS, Maire.

**PRESENTS** – Mrs Christophe CATHUS, Christophe CHAILLOU, Jean-Michel BZDZINCK, Martial CHANUT, Mathieu LEVIGNAT, M. Nicolas ROUSSEL, Mmes Brigitte FAURE, Roseline GRAZZI, Brigitte ROUSSEAU, Elodie QUEVAL.

**ABSENT EXCUSE:** M. Christophe MAZEAU

**SECRETAIRE :** Mme QUEVAL Elodie

Date de convocation : 04/04/2022

### FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022 (05/2022)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2022 à chacune des taxes directes locales :

- Décide de fixer les taux de l'état N°1259 d'imposition ci-dessous pour l'année 2022.

DESIGNATION DES TAUX	TAUX DEFINITIVEMENT FIXES	BASE D'IMPOSITION	PRODUIT CORRESPONDANT
FONCIER BATI	44.76	540 400	241 883
FONCIER NON BATI	63.34	22 400	14 188
<b><u>TOTAL PRODUIT FISCAL ATTENDU</u></b>	/	/	<b><u>256 071</u></b>

Certifié exécutoire

Publié le 11/04/2022

Le Maire,  
Ch. Cathus



Mairie - 24150 Calès - Tél. 05 53 22 50 04 - Fax 05 53 27 22 67 - mairie@mairie-cales.com

Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire, Christophe CATHUS

